

---

**CONCOURS DES FÊTES  
« DES MERVEILLES FRUITS & PASSION À DÉBALLER »**

**RÈGLEMENTS**

LA PARTICIPATION AU CONCOURS SIGNIFIE QUE LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS ONT ÉTÉ ACCEPTÉS.

Le concours débute le 6 décembre 2021 à 10 h (HNE) (la « date du début du concours »).

Le concours prend fin le 27 décembre 2021 à 10 h (HNE) (la « date de clôture du concours »).

Ce concours est parrainé par La Compagnie Avon Canada limitée (le « commanditaire du concours »).

**POUR PARTICIPER :**

- 1) Durant la période d'admissibilité, vous pouvez accéder au concours en ligne à [www.fruits-passion.com](http://www.fruits-passion.com) et remplir le formulaire de participation en incluant une adresse courriel valide à laquelle nous pourrions vous joindre si vous êtes sélectionné(e) comme gagnant(e). Vous devez soumettre tous les renseignements obligatoires avant la date de clôture du concours. La participation au concours est gratuite.
  
- 2) Inscription sans achat : Aucun achat ni paiement, de quelque nature que ce soit, n'est requis pour participer ou gagner. Aucun achat n'augmentera vos chances de gagner. Pour vous inscrire au tirage au sort, envoyez un texte rédigé à la main d'un minimum de 500 mots nous décrivant « ce que vous aimez des produits Fruits & Passion », aux soins du Concours Fruits & Passion, 5500, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 1B6, au plus tard à la date de clôture du concours. Limite d'une (1) inscription sans achat par personne pendant toute la période du concours.

Limite d'une (1) participation au concours par personne/adresse courriel pendant toute la période du concours. Toute participation additionnelle sera déclarée nulle. Les participations générées par script, macro ou tout autre procédé automatique ou par toute autre méthode qui sape le processus de participation sont nulles. Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire du concours et ne feront l'objet d'aucun accusé de réception.

## PRIX

**Le prix :** Tous(tes) les participants(es) au concours seront automatiquement inscrits(es) à un tirage au sort pour avoir la chance de gagner la sélection de produits Fruits & Passion suivante :

- Un savon mains Coriandre et olivier Cucina, 1 l, d'une valeur de 38 \$
- Un savon mains Coriandre et olivier Cucina, 200 ml, d'une valeur de 15 \$
- Une bouteille de collection en céramique Cucina, d'une valeur de 10,50 \$
- Une crème pour les mains Coriandre et olivier Cucina, 150 ml, d'une valeur de 17,50 \$
- Un beurre pour les mains Coriandre et olivier Cucina, 60 ml, d'une valeur de 13,50 \$
- Une bougie Coriandre et olivier Cucina, d'une valeur de 18,50 \$
- Un diffuseur électrique Aura, d'une valeur de 12 \$
- Une recharge de parfum pour diffuseur Zeste de lime et cyprès Cucina, 25 ml, d'une valeur de 13 \$
- Un détersif à vaisselle Fleur de sel et citron d'Amalfi Cucina, 500 ml, d'une valeur de 10,50 \$
- Un détersif à vaisselle Fleur de sel et citron d'Amalfi Cucina en format de recharge de 1 l, d'une valeur de 20 \$
- Un nettoyant multisurface Zeste de lime et cyprès Cucina, d'une valeur de 12 \$
- Un aromate d'ambiance Coriandre et olivier Cucina, d'une valeur de 24 \$
- Un savon mains sans eau Coriandre et olivier Cucina, 240 ml, d'une valeur de 18 \$
- Un gel antibactérien pour les mains Coriandre et olivier Cucina, 60 ml, d'une valeur de 7 \$
- Un entonnoir Cucina, d'une valeur de 4 \$
- Un paquet de lingettes Cucina, d'une valeur de 10 \$
- Un paquet de tablettes de détergent pour lave-vaisselle Cucina, 21 \$
- Un parfum pour ensemble décoratif parfumant Coriandre et olivier Cucina, en format de recharge de 125 ml, d'une valeur de 15,50 \$
- Un savon mains Orange Cantaloup alo, 1 l, d'une valeur de 29 \$
- Un savon mains Orange Cantaloup alo, 250 ml, d'une valeur de 12 \$
- Une crème mains Orange Cantaloup alo, 50 ml, d'une valeur de 5,50 \$
- Un gel douche Orange Cantaloup alo, 200 ml, d'une valeur de 10,50 \$
- Une crème fouettée pour le corps Orange Cantaloup alo, 200 ml, d'une valeur de 16 \$
- Une mousse lactée pour le bain Orange Cantaloupe alo, 250 ml, d'une valeur de 12 \$
- Une eau fraîche Orange Cantaloup alo, d'une valeur de 20 \$
- Une éponge filet, d'une valeur de 5 \$
- Une serviette pour les cheveux, d'une valeur de 12 \$
- Une eau de toilette à vaporiser Kate, d'une valeur de 40 \$

Un ensemble décoratif parfumant Aura, d'une valeur de 21 \$  
Une bougie parfumée Jasmin et eau de rose Aura, d'une valeur de 18,50 \$  
Un parfum d'ambiance Jasmin et eau de rose Aura, d'une valeur de 24 \$

VALEUR TOTALE DU PRIX : **505,50 \$ CA.**

## GÉNÉRALITÉS

Les participations au concours seront acceptées entre la date de début du concours et la date de clôture du concours. Le tirage au sort du (de la) gagnant(e) sera effectué le 10 janvier 2022 au plus tard à 17 h (HNE) (la « date du tirage »). Afin d'être admissible à recevoir son prix, le (la) gagnant(e) doit avoir soumis une participation en ligne ou par la poste dûment remplie.

**Le (La) gagnant(e) sera avisé(e) par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage.** Avant d'être déclaré(e) gagnant(e), le (la) participant(e) sélectionné(e) doit répondre correctement et indépendamment à la question réglementaire d'arithmétique suivante :  $(2 \times 4) + (10 \times 3)$ . De plus, une exonération de responsabilité/renonciation de publicité (la « renonciation ») doit être signée et envoyée au commanditaire du concours. **Le (La) gagnant(e) doit répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique et signer la renonciation dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de l'avis afin de pouvoir réclamer le prix.**

Si un(e) participant(e) sélectionné(e) ne répond pas dans le délai précité ou si l'adresse courriel ou postale soumise est erronée, ou si cette personne ne peut être jointe pour toute autre cause raisonnable, un(e) autre ou d'autres participants(es) pourront être sélectionnés(es) aléatoirement. Si l'identité d'un(e) participant(e) est contestée, le (la) titulaire autorisé(e) du compte de l'adresse courriel soumise au moment de la participation au concours sera réputé(e) être le (la) gagnant(e). Si le (la) gagnant(e) ne répond pas correctement à la question réglementaire d'arithmétique, il (elle) sera automatiquement disqualifié(e).

Si un(e) gagnant(e) ne respecte pas les règles du concours, il (elle) sera automatiquement disqualifié(e) et ne recevra pas le prix. Un(e) autre gagnant(e) pourrait alors être sélectionné(e).

Le commanditaire du concours n'assume pas la responsabilité de vérifier si le (la) gagnant(e) sélectionné(e) reçoit l'avis ou si le commanditaire reçoit la réponse du (de la) gagnant(e) sélectionné(e). Le refus d'accepter le prix dégage le commanditaire du concours de toute obligation à l'égard du (de la) gagnant(e).

Le commanditaire du concours n'est pas responsable des participations perdues ou reçues tardivement, qui ne sont par conséquent pas calculées dans les résultats.

Le commanditaire du concours n'est pas responsable des erreurs typographiques ou autres pouvant s'être glissées dans le cadre de l'offre ou de la gestion du

présent concours, y compris, mais sans s'y limiter, dans la publicité, les règlements officiels du concours, la sélection et la divulgation du nom du (de la) gagnant(e), ou la distribution de tout prix.

Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier les participants(es) impliqués(es) dans des pratiques commerciales frauduleuses ou contraires à l'éthique, ou dans tout autre événement ayant un effet sur l'administration, l'esprit, l'intégrité, la sécurité ou le déroulement approprié du concours.

Le commanditaire du concours et chacun(e) de ses dirigeants(es), administrateurs(trices), employés(es), sociétés affiliées, entités liées, partenaires, partenariats, mandataires, agents(es), détenteurs(trices) de permis, commanditaires, successeurs(es) et ayants droit (i) ne garantissent aucunement ni ne font aucune assertion, quelle qu'elle soit, relativement à tout prix, (ii) déclinent toute garantie implicite, et (iii) ne sont pas responsables des blessures, pertes ou dommages, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'acceptation ou de l'utilisation de tout prix ou de la participation au présent concours.

En participant au présent concours, les participants(es) s'engagent à exonérer le commanditaire du concours, sa société mère, ses filiales et ses sociétés affiliées, ses agences de publicité et de promotion, toute autre partie associée à l'élaboration ou à l'administration de ce concours ainsi que l'ensemble de leurs dirigeants(es), administrateurs(trices), employés(es), représentants(es) et mandataires (collectivement, les « renonciataires ») de toute responsabilité quelle qu'elle soit, y compris, sans s'y limiter, les réclamations en justice, coûts, blessures, pertes et dommages, demandes ou poursuites de toutes sortes (y compris, sans s'y limiter, les préjudices corporels, décès, dommages, pertes ou destruction de biens, droits de publicité ou de protection de la vie privée, diffamation ou présentation erronée) en lien avec ce concours ou avec l'annonce, l'acceptation, la propriété, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix (y compris, sans s'y limiter, les déplacements connexes s'il y a lieu) et (ou) avec l'utilisation du prix ou d'autres erreurs dans les présentes modalités et conditions.

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être échangé. Aucun équivalent monétaire ne sera offert si le prix n'est pas désiré. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer un prix ou l'ensemble des prix par un prix de valeur égale ou supérieure dans l'éventualité d'une non-disponibilité du prix, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

Le prix sera remis dans les trois à six semaines après avoir communiqué avec le (la) gagnant(e) et l'avoir avisé(e) de son prix, et après que le commanditaire du concours aura reçu l'exonération remplie et signée en bonne et due forme.

Le concours est ouvert à tous(tes) les résidents(es) du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence au moment de leur inscription au concours et qui sont des représentants(es) indépendants(es)

Avon. Les employés(es) du commanditaire du concours, les membres de la famille des employés(es) et les personnes avec qui ils (elles) sont domiciliés(es) ne sont pas autorisés(es) à participer au concours. Un(e) « membre de la famille » inclut la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles, l'époux(se) et les conjoints(es) de fait.

Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales canadiennes et est non valide, en tout ou en partie, dans les endroits où il est interdit par la loi.

**En participant au présent concours, par la présente, vous :**

(i) accordez au commanditaire du concours le droit, à son choix, de faire connaître ou de publier le nom, la ville et la province de résidence, la photo et le portrait de tout(e) gagnant(e), et ce, sans préavis ni rétribution au (à la) gagnant(e), dans toute publicité relative au présent concours organisé par le commanditaire du concours, à l'échelle mondiale et à perpétuité, sous toute forme médiatique existante ou ultérieurement créée, y compris Internet, à moins d'être interdite par la loi;

(ii) consentez à la [déclaration de confidentialité](#) du commanditaire du concours, notamment au stockage et au transfert de vos renseignements personnels en dehors du Canada;

(iii) reconnaissez que le commanditaire du concours peut divulguer vos renseignements personnels aux fournisseurs de service du commanditaire du concours relativement à toute activité liée au présent concours.

Sous réserve de la juridiction de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*, le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de modifier le présent concours, en tout ou en partie, en tout temps et pour quelque raison que ce soit, et ce, sans préavis.

**Résidents(es) du Québec :** Tout litige concernant la tenue ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être adressé à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* pour que soit rendu un jugement. Tout litige au sujet de la remise d'un prix peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* aux fins de conciliation entre les deux parties.

AVON

---